

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/11/2024

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 11

Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

Délibération N° 2024 – 40 : Budget 2024 - Décision modificative n° 1

L'an deux mille vingt-quatre et le douze novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, JOUFFREY Camille, OUGIER Isabelle, PISTOLET William, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle, JOUFFREY Camille, GUITHON Bernard, CROUZET Louissette, DUSSERT Sandrine, DIEUDONNE Laurent

Étaient absents et excusés : Néant

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

Le Maire informe le Conseil Municipal des ajustements budgétaires nécessaires pour permettre à la bonne exécution budgétaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-805 : Achats de matériel, équipements et travaux	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-657348 : Subventions de fonctionnement aux autres communes	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	10 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-21352 : Install générales .. des constructions - Bâtiments privés	80 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	80 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2314 : Constructions sur sol d'autrui (en cours)	0.00 €	80 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	80 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	80 000.00 €	80 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative n°1 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la Décision modificative n°1 modifiant les comptes du budget primitif 2024 telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
PICHOU Christian

